

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2018

---

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
M. Euzet

-----

**ARTICLE 23**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au 3° *quater* des articles L. 344-2 et L. 345-2, la référence : « dernier alinéa de l'article L. 313-4 » est remplacée par la référence : « second alinéa de l'article L. 313-7 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec les modifications apportées à l'article 17 par la commission des lois.